



**Ressources humaines
Management et organisation**

Décision n° 2020-178

Objet : Contrat de mise à disposition d'espaces administratifs

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L 2122-22 du code précité,

Vu la proposition de mise à disposition d'espaces administratifs de la Maison des Arts du Plessis Robinson pour la journée du 8 janvier 2021,

Considérant l'intérêt de ce type de prestation pour assurer l'organisation de la soirée d'échange des vœux au personnel,

APPROUVE le contrat de mise à disposition d'espaces administratifs de la Maison des Arts du Plessis Robinson.

DECIDE de signer ledit contrat.

PRECISE que pour cette prestation, un acompte sera versé correspondant à 30% de la dépense totale, soit 1 860 € TTC, imputée sur les crédits inscrits au budget 2020.

Le solde sera imputé sur les crédits inscrits au budget 2021.

Fait à Sceaux, le 20 août 2020



Philippe LAURENT